Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260427-20260443-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mme PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absents excusés : Mme COMMEREUC Sylvie donne pouvoir à Mme QUEMERAIS Nelly, M. COUAPEL Jean-Pierre, Mme JACQUET Marie-Christelle donne pouvoir à M. LEBRET Gilles.
Date de convocation : 20/04/2026
Secrétaire de séance : M. TEMPIER Philippe

N° 2026-04-43 : ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est fixé par délibération du Conseil municipal,

Considérant que le président du CCAS est de droit le Maire,

Considérant que par délibération du 30 mars 2026, le Conseil municipal a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS,

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste 1 : COMMEREUC Sylvie
JACQUET Marie-Christelle
PEUVREL Sophie
MOUCHOUX Maryline
FLEURY Anthony

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
À déduire (bulletins blancs) : 0
Nombre de suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

Liste 1 : 18 voix

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260427-20260443-DE

Ont été proclamés membres du Conseil d'administration :

- COMMEREUC Sylvie
- JACQUET Marie-Christelle
- PEUVREL Sophie
- MOUCHOUX Maryline
- FLEURY Anthony

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Philippe TEMPIER